REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni le LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026 à 19 h 00, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. et Mmes MARTY – BENOIT – MARCAILLOU – MAURY – BROUSSE - DUVERT – LEVEJAC – SALANDINI – LEROY – ALIBERT-BAILLY – SAURY – MONDON.
M. COULONVAL est arrivé en cours de séance.

Absents excusés : MM. AZEMA – TUVERI.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- **PROCEDURE BVSM : BIENS PRESUMES VACANTS SANS MAITRES.**

M. le Maire rappelle à ses collègues que la commune a lancé une procédure, en vue de faire rentrer dans le domaine privé communal, l'ensemble des parcelles considérées comme vacantes et sans maître.
Il indique que la procédure arrive à son terme et notamment l'information au public.
Aucune personne ne s'étant manifestée, il propose au Conseil Municipal de délibérer pour acquérir ces biens.
Il s'agit de :

- 6 parcelles, propriétés de M. BALLARIN Joseph pour une superficie totale de 8 764 m²,
- 3 parcelles, propriétés de M. GALINIE Jules pour une superficie totale de 11 057 m².

L'acquisition sera faite par actes administratifs établis par le bureau Foncier Conseil Aménagement.
Accord unanime du Conseil Municipal.

- **CONVENTION AGGLO : LIGNE DE COVOITURAGE VILLEGLY.**

M. BENOIT, chargé de ce dossier, informe que le Conseil Municipal a été saisi par le service Mobilité de l'Agglo qui souhaite mettre en place une ligne de covoiturage sur l'itinéraire Carcassonne/Pépieux.
Cette ligne traversant Villegly, les services de l'Agglo sollicitent l'accord de la commune pour la mise en place de deux points d'arrêt (Aller et retour).
M. BENOIT indique que la proposition faite en accord avec le responsable de l'Agglo, se situerait au droit de la Croix de Missions, à l'emplacement d'un ancien arrêt bus.
Il propose que la convention proposée par l'Agglo soit validée.
Accord unanime du Conseil Municipal.

- **REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL.**

M. le Maire informe, que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a obligation pour les communes de plus de 1 000 habitants, de mettre en place un règlement intérieur dans les six mois qui suivent l'installation du conseil.
Il précise que le règlement intérieur est la feuille de route du Conseil Municipal fixent les règles propres de fonctionnement de l'Assemblée délibérante dans le respect des dispositions règlementaires en vigueur.
Il indique que le projet proposé est quasiment identique à celui de la dernière mandature.
Seules les dispositions ci-après sont modifiées ou intégrées :
- Le régime de convocations des Conseillers Municipaux,
- L'accès aux dossiers préparatoires et aux projets de contrat et marché,
- Les modalité du droit d'expression.

Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

- **PANNEAU D'AFFICHAGE NUMERIQUE.**

M. BENOIT chargé de ce dossier informe ses collègues que suite à la mise hors service du panneau publicitaire existant, il parait indispensable de pourvoir à son remplacement.

Il fait part à l'assemblée d'une proposition établie par la société BLANCOM.

Elle consiste à la pose d'un nouveau panneau pour un prix H.T. de 15 000 € pour une pose seule qui peut être ramenée à 10 0000 €, dans le cadre d'une publicité plus complète avec la pose de trois panneaux urbains publicitaires.

Cependant, la pose de ce mobilier urbain publicitaire est soumise à autorisation d'occupation temporaire (AOT).

Selon la clause générale de la propriété des personnes publiques, il y a lieu de mettre en place une procédure avec publicité préalable et information du public.

Cette consultation est faite durant un délai de 15 jours et cette publicité vise à permettre à toute personne intéressée à manifester son intérêt, conformément aux conditions générales.

Après débat, le Conseil Municipal (8 Pour, 2 Contres, 3 abstentions) décide de lancer la procédure d'appel à manifestation d'intérêt et à l'issue de la procédure, de lancer la négociation pour l'acquisition d'un nouveau panneau d'affichage numérique.

- **ECOLES : ORGANISATION DEROGATOIRE SUR 4 JOURS.**

M. le Maire rappelle à ses collègues que par délibération du 18 février 2018, il a été décidé le retour de la semaine scolaire des 4 jours, conformément à l'avis du Conseil d'Ecole.

Il indique que cette organisation fonctionne depuis, mais est considérée comme dérogatoire.

Il fait part à ses collègues que la DASEM a saisi la commune, afin de confirmer l'organisation dérogatoire pour les rentrées scolaires de 2027, 2028, et 2029.

Il indique que le Conseil d'Ecole a rendu son avis et maintien l'organisation dérogatoire des quatre jours.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, suit la position du conseil d'Ecole et décide de maintenir l'organisation telle qu'elle existe actuellement.

- **DAB : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION FINANCIERE.**

M. le Maire informe ses collègues que la commune a été saisie par la BRINKS pour le renouvellement de la convention pour la période de 2027/2031.

Dans cette proposition, il est tenu compte de l'activité du DAB pour laquelle il est recensé entre 1 200 et 1 300 retraits par mois, la BRINKS propose un contrat avec un forfait mensuel moins élevé.

M. le Maire en profite pour informer ses collègues qu'un nouveau responsable a permis de régler les problèmes rencontrés avec beaucoup plus d'efficacité répondant ainsi au remarques faites par les utilisateurs.

Accord unanime du Conseil Municipal pour le renouvellement de la convention.

- **EXTENSION BATIMENT TECHNIQUE MAITRISE D'ŒUVRE ARCHITECTE.**

M. le Maire informe ses collègues que dans le cadre des futurs projets, il est envisagé l'extension du bâtiment des services techniques qui fera partie d'un projet plus vaste composé d'un complexe multi activités.

Il indique que cette structure sera réalisée dans une démarche de transition énergétique avec l'installation de panneaux photovoltaïques permettant la mise en place d'une gestion en autoconsommation solaire collective.

Il indique que la réalisation de ce projet fera l'objet d'une réflexion plus poussée ultérieurement.

Cependant, afin d'enclencher la mise en place des financements, il propose que soit sollicitée auprès du Département, une aide au titre de 2027.

Afin de préparer ce dossier, qui sera soumis au prochain Conseil Municipal, il propose de retenir la mission de maîtrise d'œuvre de M. Raymond PAULY.

Le montant s'élève à 21 220.25 € H.T.

Accord unanime du Conseil Municipal qui autorise M. le Maire à lancer la 1ère tranche de ce dossier et à signer la proposition d'honoraires pour un montant de 21 220.25 € H.T.

- **AFFECTATION FPIC 2025 : 28 545 €.**

M. le Maire rappelle à ses collègues que tous les ans, la commune bénéficie du FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) attribué par Carcassonne Agglo.

Pour 2025, un montant de 28 545 € avait été attribué mais n'avait pas été affecté.

Compte tenu des divers financements et de l'évolution du projet « Aménagement de l'espace MACO », il propose que cette somme soit affectée à cette opération.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- **SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES : AURORE BOULISTE, AUDE SOLIDARITE : POMAS.**

M. le Maire propose l'attribution de deux subventions, la première pour l'Aurore Bouliste, d'un montant de 100 €, au titre de son engagement financier dans le cadre des estivales 2026 et la deuxième, au titre des fonds collectés par l'association Aude Solidarité, dans le cadre des dégâts subis par la commune de POMAS.

Il propose une attribution de 1 € par habitant ce qui correspond à une subvention de 1 266 €.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- **FOURRIERE : CONVENTION/INTERVENTION.**

M. COULONVAL, chargé du dossier rappelle que la commune, par le passé, avait conventionné avec le garage DARIES à CONQUES SUR ORBIEL, pour la mise en place d'une fourrière mais ce partenariat est tombé en désuétude.

Il fait part à ses collègues qu'il a contacté le garage SADRA à TREBES qui a donné son accord pour cette convention, enlèvement, remorquage et prise en charge des véhicules.

Il rappelle que cette société intervient à la demande de l'autorité compétente.

Les frais liés à l'enlèvement sont à la charge de la commune par contre les frais de fourrière sont à la charge du propriétaire.

Cette convention est conclue pour une durée d'un an.

Accord du Conseil Municipal qui autorise le Maire à signer la convention.

- **COMPTE RENDU DES ADJOINTS.**

- M. BENOIT fait le point des travaux :
  - Pose de deux algécos au complexe sportif. Un état des lieux sera fait pour les modalités d'utilisation.
  - Les travaux de rénovation à l'identique de la fresque située à La Placette débuteront mi-novembre.
  - Une campagne d'élagage sera programmée.
  - La réception du centre para médical sera effectuée le mardi 29 septembre 2026, le médecin devant commencer vers le 15 octobre.
  - Il rappelle à ses collègues l'intérêt de faire une photo du nouveau Conseil Municipal.
  - Un branchement de 36 KWH sera mis en place, au niveau du site du Château permettant d'alimenter d'une manière conforme toutes les animations prévues dans le cadre des animations organisées par la mairie.
- M. COULONVAL fait le point sur le remplacement des caméras ainsi que sur celui du poste informatique et indique que des ajustements sont à faire.
  Une recontre aura lieu avec le référent de gendarmerie pour la pose de caméras supplémentaires.
  Le projet d'illumination du Moulin de Sainte Anne sera proposé lors du prochain Conseil Municipal.
- Mme MARCAILLOU informe ses collègues du lancement de l'opération brioches avec deux points de vente, pour une commande de 90 brioches.
  Elle indique que les festivités des hivernales se préparent avec feu d'artifices, retraite aux flambeaux et bandas.
  Les vœux à la population auront lieu le vendredi 08 janvier 2027 et le repas des aînés le 27 février 2027.
  Le nouveau bulletin municipal est en réflexion.
  Elle réfléchit pour la mise en place d'une conférence sur le moyen âge qui pourrait se dérouler à la salle polyvalente dans le courant de l'hiver.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 20 H 45.

Le Maire,

MAIRIE DE VILLEGLY (AUDE)

Alain MARTY